

# CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM

**Le vendredi 13 mars 2026 à 09h00**

*SupMicrotech  
Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques  
26, rue de l'Épitaphe  
Salle Edgar Faure  
25000 BESANÇON*

PARTICIPANTS		
DIRECTION ED SPIM		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
STHAL Fabrice	Directeur ED SPIM	Présent
MARQUIE Patrick	Directeur Adjoint ED SPIM	Excusé
MEMBRES TITULAIRES		
BAUCOUR Philippe	FEMTO-ST ENERGIE	Présent
BENEZETH Yannick	UBE IMVIA	Excusé
BRIOIS Pascal	FEMTO-ST MN2S	Visio
COURVOISIER François	FEMTO-ST OPTIQUE	Excusé
GALLAND Stéphane	UTBM CIAD	Présent
HAJJAMA EL HASSANI Amir	SINERGIES	Excusé
HEAM Pierre-Cyrille	FEMTO-ST DISC	Présent
KERSALE Yann	FEMTO-ST TF	Excusé
LANGLADE Cécile	UTBM ICB	Excusée (Remplacée par M. Frédéric DEMOLY)
LE GORREC Yann	FEMTO-ST AS2M	Excusé
MBAREK Nader	UBE LIB	Présent
ROIZARD Xavier	FEMTO-ST DMA	Excusé
SENOUCI Sidi- Mohammed	UBE DRIVE	Visio

MEMBRES SUPPLEANTS		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
BERTAUX Aurélie	UBE CIAD	Excusée
BRICQ Stéphanie	UBE IMVIA	Visio
CLEVY Cédric	FEMTO-ST AS2M	Présent
DEJEU Jérôme	FEMTO-ST MN2S	Excusé
DEVAUX Fabrice	FEMTO-ST OPTIQUE	Visio
GENTIL Christian	UBE LIB	Excusé
GOMES Samuel	UTBM ICB	Excusé
HENRIET Julien	FEMTO-ST DISC	Excusé
KACEM Najib	FEMTO-ST DMA	Visio
LENCZNER Michel	FEMTO-ST TF	Excusé
ROCHE Robin	FEMTO-ST ENERGIE	Excusé
REPRESENTANTS BIATSS		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
RAUCH Jean-Yves	BIATSS FEMTO-ST	Visio
ROSSE Mathieu	BIATSS IMVIA	Excusé
REPRESENTANTS DOMAINE SCIENTIFIQUE/SECTEUR SOCIO-ECONOMIQUE		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
HAUDEN Jérôme	Ixblue PHOTONICS	Excusé
REPRESENTANTS DOCTORANTS TITULAIRES		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
BROSSEAU-HABERT Nicolas	SupMicrotech – ENSMM	Visio
DEMOUGIN Alexandre	UMLP	Présent
MILLET Jules	UTBM	Visio
THOMAS Gautier	UBE	Visio
YONTA Will Liena	UMLP	Présente
REPRESENTANTS DOCTORANTS SUPPLEANTS		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
BAKHTAOUI Hatim	SupMicrotech – ENSMM	Excusé
COLOMBEL Simon	UMLP	Présent
HE Qian	UMLP	Excusé
KOSHY Aarju Mathew	UTBM	Excusé
PINNA Lennard	UBE	Visio

GESTIONNAIRES ADMINISTRATIFS DES ED		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
DAUBIGNEY Céline	UBE	Visio
DELAMARCHE Caroline	UTBM	Visio
ROSSETTI Alike	UMLP	Présente
MEMBRES INVITES PERMANENTS		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
GAUTHIER Michaël	Directeur FEMTO-ST	Présent
OUISSSE Morvan	SupMicrotech – ENSMM Directeur Adjoint Recherche et Valorisation	Présent
GUERIN Stéphane	UBE Directeur ICB	Visio
OSTROSI Egon	UTBM ELLIADD Responsable Pôle ERCOS	Visio
AUTRES		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
DEMOLY Frédéric	UTBM ICB	Visio
PLACET Vincent	FEMTO-ST DMA	Présent

**Nombre de votants : 17**

## I. REPARTITION DES CONTRATS DOCTORAUX

Le Collège Doctoral s'est réuni fin février. Un nombre de contrats doctoraux a été annoncé par les établissements. La répartition par établissement a été faite.

Les critères d'attribution n'ont pas été modifiés.

L'attribution des allocations UBE n'a pas encore été validée par le Collège Doctoral. L'incertitude sera levée prochainement normalement.

UMLP et UTBM : attribution approuvée en Collège Doctoral.

Le nombre de personnel pris en compte dépend des remontées des laboratoires.

*A noter* : les encadrants en disponibilité ou en détachement ne sont pas comptabilisés, au même titre que les émérites. Ils n'ont plus la capacité à être directeur de thèse dans leur établissement de rattachement de façon autonome.

Stéphane GUERIN : de nouveaux départements ont été créés à l'ICB, certains sont rattachés à l'UTBM et d'autres à l'UBE. Le décompte des personnels s'en retrouve modifié.

Michaël GAUTHIER : les établissements exigent un encadrant rattaché à l'établissement.

Fabrice STHAL : le périmètre est aussi décidé par la notion d'ED primaire et d'ED secondaire.

Des laboratoires émargent uniquement à SPIM.

Fabrice STHAL : il faut maintenir le nombre de nos HDR actifs. Il y a eu moins de soutenances en 2025, peut-être l'effet post COVID. Est pris en compte également le nombre d'HDR soutenues. La formule appliquée prend en compte la taille globale du laboratoire/de l'UR concerné.

Il faut attribuer aujourd'hui un maximum de contrats doctoraux pour ne pas perdre de temps.

Une allocation UMLP est automatique pour les UR qui ont au moins 12 HDR. Il est possible d'attribuer 4 contrats doctoraux à l'UBE aux laboratoires qui émargent uniquement à l'UBE. L'ICB et le CIAD ont aussi une attribution automatique UTBM.

Fabrice STHAL milite pour qu'il y ait une attribution des contrats doctoraux indépendamment des établissements pour montrer la mutualisation des deux EPE. Cela pourrait être intéressant pour l'HCERES.

Fabrice STHAL souhaiterait favoriser aussi les petits laboratoires qui n'ont jamais d'allocations. Cette année cela pourrait être ELLIADD (UTBM).

Michaël GAUTHIER : un effort a été fait l'an dernier par FEMTO-ST (1 contrat doctoral pour SINERGIES). Cet effort était historique. En 2023 et 2024, il y a eu une équi-répartition entre l'ICB et le CIAD. Il est donc logique que FEMTO-ST ne perde pas un nouveau contrat doctoral cette année.

Pierre-Cyrille HEAM : Le contrat doctoral UTBM va au DISC. C'est alterné avec ENERGIE une année sur l'autre. Il doit y avoir une allocation UTBM au DISC de temps en temps pour ne pénaliser personne.

Philippe BAUCOUR : les thèses UTBM ont représenté un souci. La part de personnel dans chaque UR est importante, il ne faut pas oublier de prendre ce critère en compte.

Michaël GAUTHIER : l'idée est de remettre deux contrats doctoraux au DMA. Le résultat est dû à l'algorithme.

Stéphane GUERIN : l'ICB UTBM contient un grand nombre d'HDR, qu'il faut revendiquer.

Fabrice STHAL : Pour les bourses UMLP et UTBM, le contrat doctoral en plus irait au DISC. Le tableau diapo 15 est celle au premier tour, qui se fait automatiquement (cf Powerpoint du conseil)

Stéphane GUERIN souhaite un vote global.

Philippe BAUCOUR rappelle qu'il y a plusieurs propositions.

Michaël GAUTHIER : la décision n'a rien de personnel, c'est mathématique, par rapport à la formule appliquée.

Stéphane GALLAND : trouverait normal qu'un contrat doctoral soit de temps en temps attribué par UBE. Tous les sujets de thèses ont déjà été voté au CIAD, ils ont tous un directeur de thèse UBE.

Stéphane GUERIN : pense que l'ICB UBE devrait avoir un contrat doctoral. La dimension du laboratoire ICB doit être prise en compte.

Jean-Yves RAUCH : la formule doit être respectée chaque année, cela peut sinon engendrer des difficultés et des discussions qui ne trouveront pas de solution.

Philippe BAUCOUR : on travaille en 2 tours en se basant sur le critère initial. Une fois l'affectation faite, on se base toujours sur le critère de départ. Or le choix devrait se faire de façon plus dynamique. Il est important de prendre en compte le 1<sup>er</sup> tour quand la démarche est faite. Il faut tenir compte de ce qui a été automatiquement affecté.

Fabrice STHAL : outre l'affectation automatique, une allocation est rajoutée au DMA. Si la proposition convient, le vote peut avoir lieu.

**VOTE REPARTITION : 0 contre/0 abstention. Adopté à l'unanimité.**

Remontée des sujets d'ici le 20/04/2026.

## II. POINT SUR LES ÉTABLISSEMENTS

Nombre d'inscrits au 6 mars : 378. Un peu plus que l'an dernier. Après une baisse régulière du nombre d'inscrits, ce nombre remonte légèrement cette année.

Direction du Collège Doctoral : un co-directeur UBE et une co-directrice UMLP ont été nommés par le COPIL. Le Collège Doctoral est donc de nouveau opérationnel officiellement.

La convention du doctorat et HDR BFC est en cours de discussion. Cette convention définit le périmètre de gouvernance des ED.

Remarque : La parité H/F au conseil de l'ED SPIM n'est pas respectée.

Cas des doctorants avec un directeur de thèse CNRS : la convention n'a pas encore tranché sur le choix des établissements de rattachement de ces doctorants qui s'inscrivent.

Budget dans la convention du doctorat : les budgets prévisionnels ont été demandés, ainsi que de prévoir des budgets rectificatifs.

Les missions des ED ne changent pas avec cette convention.

Les attributions d'aides exceptionnelles seront plus difficiles à mettre en œuvre.

Cette convention devrait être signée d'ici la fin de l'année universitaire 2025/2026.

Point financier Collège Doctoral : discussions sur des éventuels reliquats 2025.

Budget de l'ED SPIM : budget proposé en fonction des dépenses habituelles. Il y aura de nouveau 2 budgets séparés UBE/UMLP.

## III. AIDES FINANCIÈRES

**Délibération pour attribuer une aide à la manifestation « Beyond PhD »** organisée pour l'association Student Chapter : 1000 €. Aide de l'ED sollicitée.

Simon COLOMBEL : trésorier de l'asso Student Chapter. Cet événement mettrait en lumière l'après doctorat, parcours professionnel suite à un doctorat. La demande de financement serait pour l'organisation logistique de cet événement (repas du midi notamment). Ce serait à FEMTO-ST, dans l'amphithéâtre Jean-Jacques Gagnepain.

**VOTE : 0 contre/0 abstention. Aide adoptée à l'unanimité.**

Les éventuels remboursements des déplacements aux doctorants seront à diffuser.

**Délibération pour attribuer une aide l'organisation de journées « DoReMa – Doctorant Rédaction Marathon BFC »** pour l'association Student Chapter : 500 €.

Will Liena YONTA : participe à l'organisation de l'évènement. Le concept : se retrouver en groupes. Une aide logistique est sollicitée auprès du conseil de l'ED SPIM pour le confort des doctorants qui y participent (boissons/nourriture/lieux moins académiques qui nécessitent une réservation par exemple...). Ambiance où tout le monde rédige, dans un lieu confortable et calme. Motivation due à l'effet de groupe. Cet événement peut se faire sur plusieurs sites.

**VOTE : 0 contre/0 abstention. Aide adoptée à l'unanimité.**

**Délibération pour attribuer les montants des Prix de l'ED pour le séminaire FEMTO-ST :** Deux prix de 1000 € chacun attribué par le conseil de l'ED SPIM.

**VOTE : 0 contre/0 abstention. Aide adoptée à l'unanimité.**

**Délibération pour attribuer les montants des Prix de l'ED pour Polytech-Dijon :** 1 prix de 100 € attribué par le conseil de l'ED SPIM.

**VOTE : 0 contre/0 abstention. Aide adoptée à l'unanimité.**

Nader MBAREK : il faudrait voir pour changer l'intitulé de ce prix qui peut prêter à confusion.

Philippe BAUCOUR indique que le montant paraît faible. Peut-être faudrait-il le revaloriser afin de le rendre plus attractif.

**Délibération pour attribuer les montants des Prix de l'ED pour DRIVE (ISAT Nevers) :** 1 prix de 100 € par le conseil de l'ED SPIM.

Sidi-Mohammed SENOUCI : cet événement est ouvert à d'autres personnes que les doctorants. Le périmètre du prix se limite aux doctorants qui participent à ce challenge.

**VOTE : 0 contre/0 abstention. Aide adoptée à l'unanimité.**

#### IV. REGLEMENT INTERIEUR

**VOTE pour l'élection du représentant du monde scientifique.** M HECKELE, membre sortant, a proposé Olivier SCHECKER

**VOTE : 0 contre/0 abstention. M. Olivier SCHEKER est intégré au conseil de l'ED SPIM à l'unanimité.**

Appel à candidature pour le prochain conseil de l'ED SPIM pour les autres représentants.

Rappel du règlement intérieur :

- Encadrement : 6 maximum.
- Cotutelles : elles sont encouragées par l'ED SPIM. Un rappel des obligations pour une inscription en cotutelle (conventions) est fait. Important : la convention doit être signée durant la 1<sup>ère</sup> année de thèse. Philippe BAUCOUR : il est en charge du montage d'un diplôme commun. Le projet se fait sur la base de travail des 9 universités membres de ce groupe de travail. Tout le monde a signé, sauf l'UMLP. Le problème est que chaque pays a des règles différentes, ce qui complique le processus. Plus de souplesse dans les projets de conventions pourraient valoriser l'ED SPIM (financement, part internationale au sein de l'ED SPIM).

## V. COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL DE THESE (CSI)

Fabrice STHAL explique que la direction de l'ED SPIM doit remplacer les membres volontaires qui ont souhaité se retirer des CSI. L'idée est de confier trois CSI par volontaire, ce qui impose d'avoir plus de monde qui participent aux CSI en qualité de membres internes. Un appel aux volontaires va être fait pour permettre d'avoir une rotation, et suffisamment de monde pour ne surcharger personne.

## VI. INFORMATIONS DIVERSES

Appel ICE : il très important que le dossier doit être déposé sur la plateforme dédiée même incomplet avant la date limite imposée pour qu'il soit pris en compte.

MT 180 : 3 candidats de l'école doctorale SPIM sont en lice.

Journée européenne du doctorat : c'est la première fois en 2026 que ce tient cet évènement. Des actions sont organisées par le Collège Doctoral.

Un site WEB a été créé par le ministère sur le doctorat. Cette plateforme a été élaborée pour inciter des potentiels doctorants à être recrutés. Les sujets déposés sur ADUM doivent normalement apparaître sur cette plateforme.

Commission formation du 13 mars 2026 à 14h00 : il s'agit de présenter et valider les nouvelles formations afin qu'elles soient mises en place l'année suivante.

**PROCHAIN CONSEIL DE L'ED SPIM :**

**Vendredi 24 avril 2026 à 09h00  
Université Bourgogne Europe  
9, avenue Alain Savary  
Salle MOOC (Gary17) Polytech  
21000 DIJON**

**ORDRE DU JOUR :**  
**Validation des contrats doctoraux**  
**Point sur les établissements**  
**Règlement intérieur**  
**Comité de Suivi Individuel de Thèse (CSI)**  
**Informations diverses**

**MERCI AUX MEMBRES DU CONSEIL DE PRIVILEGIER LE PRESENTIEL  
POUR LA QUALITE DES ECHANGES**